Docusign Envelope ID: 90E4391E-7D97-443F-9AE0-91F86B54B34A

ABM TP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : MARSEILLE (13015)
29 Traverse Santi

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2024

LA SOUSSIGNEE :

La société **ENTREPRISE ALLAMANNO**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé à L'ARGENTIERE LA BESSEE (05120) – 12 Rue de la Série E - ZA Les Sablonnières et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GAP sous le numéro 385 950 068,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société par actions simplifiée « **ABM TP** » au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé à MARSEILLE (13015) – 29 Traverse Santi,

A pris les décisions suivantes, à savoir :

- Nomination du premier Président, et fixation de sa rémunération,
- Nomination du premier Directeur Général, et fixation de sa rémunération,
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente de la Société, pour une durée illimitée :

La société **ENTREPRISE ALLAMANNO**
Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 000 euros,
Dont le siège social est situé à L'ARGENTIERE-LA-BESSEE (05120) – 12 Rue de la Série E – ZA Les Sablonnières,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GAP sous le numéro 385.950.068,

Représentée par sa Présidente, la société ALLAMANNO DEVELOPPEMENT, elle-même représentée par son cogérant, Monsieur Romain ALLAMANNO.

Monsieur Romain ALLAMANNO, cogérant de la société ALLAMANNO DEVELOPPEMENT, déclare accepter es-qualité, ces fonctions.

L'associée unique décide qu'aucune rémunération ne sera allouée à la Présidente pour l'exercice de ses fonctions, dans l'immédiat, et jusqu'à délibération ultérieure de l'associée unique.

DS AR

Paraphe BL

Docusign Envelope ID: 90E4391E-7D97-443F-9AE0-91F86B54B34A

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée illimitée :

La société **LB CONSULTING**
Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 euros,
Dont le siège social est situé à MARSEILLE 8e Arrondissement (13008) – 25 Rue Liandier,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 931.921.266,
Représentée par son Président, Monsieur Loïc BELLE.

Monsieur Loïc BELLE, Président de la société LB CONSULTING, déclare accepter es-qualité, ces fonctions.

L'associée unique décide qu'aucune rémunération ne sera allouée au Directeur Général pour l'exercice de ses fonctions, dans l'immédiat, et jusqu'à délibération ultérieure de l'associée unique.

Conformément aux dispositions statutaires, il est rappelé que :

Le directeur général dispose des mêmes pouvoirs que le Président.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que cette clause puisse être opposable aux tiers, il est expressément convenu que le Directeur Général ne peut, sans l'accord préalable et/ou conjoint du Président, réaliser les opérations suivantes :

- Achat d'éléments d'actif d'un prix unitaire supérieur à VINGT MILLE EUROS HORS TAXES (20 000,00 € HT),
- La souscription d'emprunt à court et moyen terme affecté à l'achat d'un élément d'actif d'un montant supérieur à VINGT MILLE EUROS (20 000 €),
- Signatures de contrats de location de matériels d'une durée supérieure à UN (1) an, dont la redevance mensuelle dépasserait la somme de CINQ MILLE EUROS HORS TAXES (5 000 € HT), et généralement la conclusion de tous contrats de crédit-bail dont la redevance mensuelle serait supérieure à CINQ MILLE EUROS HORS TAXES (5 000 € HT), étant précisé que pour ces contrats ainsi que pour tous contrats de location de matériels d'une durée supérieure à UN (1) mois, la société Présidente devra être préalablement consultée afin de savoir si elle peut y satisfaire sur ses propres actifs ou sur ceux du Groupe dont elle dépend,
- L'embauche de salariés d'un niveau de qualification supérieur ou égal à « conducteur de travaux »,
- Le déclenchement de procédures de licenciement quel que soit le motif (cause réelle et sérieuse, faute lourde ou grave),
- La création et/ ou la suppression de succursales, agences, ou établissements de la Société,
- La mise en location-gérance du fonds de commerce de la Société,
- Toutes cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société, en dehors des garanties et nantissements sur marchés,
- La signature de marchés de travaux d'un montant supérieur à CINQUANTE MILLE EUROS HORS TAXES (50 000 € HT),
- Les contrats de sous-traitance,
- Le référencement des sociétés d'intérim.

DS AR

Paraphe BL

Docusign Envelope ID: 90E4391E-7D97-443F-9AE0-91F86B54B34A

TROISIEME DECISION

L'associée unique, décide de procéder à la nomination volontaire d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant, à savoir :

Commissaire aux comptes titulaire :

AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES D. MARTIN,
société à responsabilité limitée à associée unique
Dont le siège social est situé à GAP (05000) – Chemin du Val de bonne,
Immatriculée au RCS de GAP sous le numéro 799 445 929

Commissaire aux comptes suppléant :

La Société **AUDIT CONSULTANT**,
Société à responsabilité limitée,
Dont le siège social est à CADENET (84160) – 49 Avenue Philippe de Girard le Vivaldi,
Immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 353 196 827.

Cette nomination est faite pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire (ou décisions de l'associée unique, le cas échéant) appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2030.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au Cabinet JURIDIS – SELARL d'Avocats, représentée par Me Pierre BIESSY, sise 5, rue de la Verrerie – 38120 LE FONTANIL, pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Le présent acte sera consigné sur le Registre des délibérations d'actionnaires tenu au siège social.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique et par les dirigeants.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent acte signé par toutes les parties soussignées, est exécuté par écrit, sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un processus d'identification fiable mis en œuvre par DocuSign®, garantissant la connexion du signataire du présent acte conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Exemplaire signé via DocuSign®
Le 13 Septembre 2024

La Société ENTREPRISE ALLAMANNO
Représentée par sa Présidente
La Société ALLAMANNO DEVELOPPEMENT
Elle-même représentée par son cogérant
Monsieur Romain ALLAMANNO
(Signature précédée de la mention
*« bon pour acceptation des fonctions de Président »**)***
Bon pour acceptation des fonctions de Président

DocuSigned by:
ALLAMANNO Romain
40C8F7C6512044F...

La Société LB CONSULTING
Représentée par Son Président
Monsieur Loïc BELLE
(Signature précédée de la mention
*« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »**)***
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Signé par :
BELLE Loic
E0F0A5200D87418...